

BULLETIN D'INSCRIPTION



Cetim-Ctdec - 750 avenue de Colomby, 74300 Cluses
BP 65 - 74301 Cluses Cedex
Téléphone : 04 50 96 80 43
Télécopie : 04 50 96 80 52
Email : formation@cetim-ctdec.com

Nota important : dans le cas de stage collectif, veuillez remplir les parties « Employeur et Coût du stage », et joindre la liste des stagiaires (Nom-Prénom). Lire au verso les « Conditions générales de vente »



Déclaration d'activité
N° : 82 74 000 38 74

STAGE	N° stage	Durée
	Intitulé	
	Date	
	Choix machine (voir programme)	

STAGIAIRE	Civilité M. Mme Mlle	Nom Prénom	Fonction	Statut (*)	Né le	Diplôme Le plus élevé	CPF
	<p>(*) 1 : Ouvrier, employé non qualifié / 2 : Ouvrier, employé qualifié / 3 : Agent technique, technicien / 4 : Ingénieur, cadre</p>						

EMPLOYEUR	Entreprise	Effectif de l'entreprise
	Adresse	
	Tél	Fax
	N°SIRET	Code APE
	N° de TVA intracommunautaire : FR	
	Nom du resp. de formation	
	Tél.	Email
	Nom du resp. Inscription	Fonction
	Tél.	Email

COÛT DU STAGE	HT	
	Paiement	A l'inscription ci-joint chèque n°
		A réception de la facture
		Par prélèvement sur les fonds de formation versés à
	Organisme payeur	Joindre copie de la prise en charge de l'organisme payeur
	Adresse	
Tél.	Date	
Personne à contacter		

Cachet et signature de l'employeur (ou du particulier dans le cas d'une inscription individuelle). Le signataire de ce bulletin déclare avoir pris connaissance et approuvé les conditions stipulées au verso

CONDITIONS GENERALES DE VENTE



Les présentes conditions particulières complètent les conditions générales de vente et d'exécution des prestations du Cetim-Ctdec dont le client déclare avoir pris connaissance.

Les stages suivis au Cetim-Ctdec, déclaré comme organisme de formation sous le N° d'existence 82740003874 peuvent entrer dans le cadre de la formation professionnelle continue conformément à la loi N° 71-575 du 16 juillet 1971.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les actions de formation inter-entreprises ou intra-entreprises organisées par le Cetim-Ctdec.

1. INSCRIPTION

**Inscription par téléphone au
04 50 96 80 43 ou via le site internet :
www.cetim-ctdec.com**

L'inscription à un stage constitue une commande ferme, elle peut donner lieu à l'établissement d'une convention de formation professionnelle continue adressée au signataire de la demande d'inscription. L'inscription est réalisée soit :

- par l'employeur : le bulletin d'inscription est complété et signé par un membre habilité de l'entreprise,
- à titre individuel : le bulletin d'inscription est complété et signé par le stagiaire.

2. CONDITIONS DE PAIEMENT

- **Pour l'employeur** : le paiement du stage doit intervenir soit au comptant, soit par prélèvement sur les fonds de l'organisme payeur (une copie de la demande de prise en charge doit alors être jointe au bulletin).

La facture tient lieu de convention simplifiée.

Pour les formations prises en charge par un OPCA, l'entreprise s'engage à régler la facture des heures d'absences des participants.

- **A titre individuel** : le stagiaire doit s'acquitter du montant lui incombant à la commande.

Le paiement sera dû à réception de la facture. Pour les formations s'étalant sur plusieurs mois, une facturation mensuelle au prorata temporis sera établie.

3. ANNULATION DU FAIT DU Cetim-Ctdec

Le Cetim-Ctdec se réserve le droit de reporter une session pour préserver un meilleur équilibre des groupes, de déplacer le lieu de la formation ou d'annuler la session pour des raisons d'organisation. Dans ce cas, l'entreprise ou le stagiaire sont informés avec un préavis de 3 semaines.

4. ANNULATION, DESISTEMENTS ET ABSENCES DU FAIT DE L'ENTREPRISE OU DU STAGIAIRE

En cas d'indisponibilité du participant à la formation, vous avez la possibilité de remplacer le stagiaire par une autre personne possédant le même profil et présentant les mêmes besoins en formation en nous avertissant par téléphone, au moins dix jours ouvrables avant le début du stage, suivi par un mail de confirmation.

En cas d'annulation, d'absence ou d'abandon, un règlement de tout ou partie des frais sera exigé selon les critères définis ci-après :

- Annulation moins de 10 jours ouvrés avant la date du stage : 100% du coût global du stage
- Absence ou abandon pendant la formation : 100% du coût global du stage

5. INFORMATIONS PRATIQUES

Quinze jours avant l'ouverture du stage, une convocation est envoyée à l'entreprise pour remise au participant, précisant les dates, lieux des cours, le contenu de la formation et le règlement intérieur du Cetim-Ctdec.

A l'issue du stage, le participant reçoit une attestation de fin de formation (selon l'article L. 6353-1 du Code du travail)

A l'issue de la formation, une attestation de présence est adressée à l'entreprise.

Les repas ne sont pas compris dans le prix du stage sauf si mentionné.